

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2021**

Le vingt-quatre février deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur BARON Jérôme, Maire.

Etaient présents : M. ARNAUD Luc, M. BARON Jérôme, Mme BISTUE Christiane, Mme BRAHIMI-CHARDOUNAUD Claire, Mme DELOIN Perrine, Mme GALLOIS Diane, Mme MASBON Elodie, M. MOURIC Roland, et Mme SOUCHON Line.

Etaient absents excusés : M. LOUBATIERE Jean-Marc qui a donné pouvoir à M. BARON Jérôme. M. REVOL Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme SOUCHON Line vote à l'unanimité.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du conseil municipal 11/01/2021
- 2- Délibération pour demande de subventions pour amende de polices 2021
- 3- Questions diverses

**1- Approbation du procès-verbal du 11/01/2021:**

Le deuxième adjoint Monsieur ARNAUD Luc procède à la lecture du procès-verbal du 11/01/2021  
Vote pour à l'unanimité.

**2- Délibération pour demande de subventions pour amende de polices 2021 :**

Monsieur Le Maire procède à la lecture du projet de la délibération.

Suite à la proposition de la commission de voirie réunie le jeudi 18 Février 2021.

Une proposition de mise en sécurité de la départementale 124.

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, Des départements et des régions ;

Vu le Code la Route et notamment son article R 225

Considérant qu'une mise en sécurité de la départementale D124 qui traverse le village est nécessaire autour de la nouvelle école pour sécuriser l'accès.

Considérant que des divers travaux (des panneaux de signalisation, double-écluses, passages piétons et trottoir avec balises) sont indispensables.

Le montant total estimé est de 12 521.60 € H.T.

Après explications, le Maire demande au Conseil municipal d'effectuer une demande de subvention dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de polices 2021 et d'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents concernant ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré pour à l'unanimité, décide d'approuver la demande de subvention dans le cadre de la répartition des recettes provenant des amendes de polices 2021 et autorise le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents concernant ce dossier.

Questions diverses : Demande de Monsieur BRAHIMI-CHARDOUNAUD Julien pour la réouverture de la partie communale AD55, demande légitime du fait que la partie est communale. Monsieur BRAHIMI-CHARDOUNAUD Julien doit procéder au changement de ses menuiseries.

**Plus de questions à l'ordre du jour Monsieur Le Maire lève la séance à 20 H 45.**

M.ARNAUD Luc

Mme BISTUE Christiane

Mme BRAHIMI CHARDOUNAUD Claire

Mme DELOIN Perrine

Mme GALLOIS Diane

Mme MASBON Elodie

M.MOURIC Roland

Mme SOUCHON Line

M. BARON Jérôme

